

## La stratégie « avenir maritime responsable » de l'OMI

Enjeux n°387, Le magazine de l'AFNOR, Septembre 2018

**173 pays étaient représentés lors du 72<sup>e</sup> Comité de protection de l'environnement du milieu marin (MEPC) de l'Organisation maritime internationale (OMI) à Londres (Grande-Bretagne) au printemps.**

Au côté d'organismes experts, Armateurs de France a pris part à la délégation française. L'OMI a arrêté sa stratégie et ses objectifs :

-réduction d'au moins 40% des émissions de gaz à effet de serre (GES) (tonne par kilomètre) par les navires d'ici à 2030, tout en poursuivant l'action menée pour atteindre 70% d'ici à 2050 ;

-réduction du volume des émissions d'au moins 50% en 2050 par rapport à 2008, en poursuivant l'action vers la décarbonation totale du transport maritime.

Armateurs de France souligne « *le consensus qui a permis d'arriver à un accord* » et constate que l'OMI a confirmé son rôle de premier régulateur en matière de transport maritime international. « *La détermination de l'OMI permettra d'éviter l'adoption de mesures régionales, qui amoindrirait les règles d'équité entre les Etats* », note Armateurs de France. Selon son président, Jean-Marc Roué, « *les mesures connues et envisagées (vitesse écoresponsable ou carburants alternatifs) permettant de réduire l'emprunte des GES du transport maritime mondial ne suffiront cependant pas à atteindre l'objectif ambitieux de la décision du 72<sup>e</sup> MEPC de l'OMI. Armateurs de France plaide pour un grand plan de recherche et d'innovation français, voire européen, au bénéfice de la décarbonation des futurs navires de commerce.* »